



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

### SAISON 2021/2022

#### PROCES-VERBAL N° 9

---

Réunion du mercredi 15 septembre 2021

---

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

#### 1.1. Classements initiaux

##### **AVON – GYMNASSE DE LA VALLEE – NNI 77 014 99 02**

Cette installation sportive n'avait jamais été classée.

Installation visitée par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 09/09/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 3 signée par le propriétaire le 05/07/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 05/07/2021
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau Futsal 3 jusqu'au 14/09/2031.

#### 1.2. Confirmations de niveau de classement

##### **PARIS – STADE DEJERINE N°1 – NNI 75 120 02 01**

Cette installation sportive était classée en niveau T2 SYN jusqu'au 11/09/2021.

Installation visitée par M. JEREMIASCH, membre de la C.R.T.I.S., le 06/09/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T2 SYN signée par le propriétaire le 06/09/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 06/09/2021
- Test in-situ du 27/09/2020
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T2 SYN jusqu'au 14/09/2026.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

#### **PARIS – STADE DEJERINE N°2 – NNI 75 120 02 02**

Cette installation sportive est retirée du classement depuis le 01/07/2021.

Installation visitée par M. JEREMIASCH, membre de la C.R.T.I.S., le 06/09/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 SYN signée par le propriétaire le 06/09/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 06/09/2021
- AOP

Au regard des éléments transmis et en l'absence des tests, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T7 SYN jusqu'au 14/09/2031.

Elle précise que cette installation peut prétendre à un classement en niveau T6SYN avec des tests in situ conformes et invite la Mairie à lui transmettre les tests dès que ceux-ci auront été réalisés.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

#### **SAINT DENIS – STADE FRANCS MOISINS N°1 – NNI 93 066 03 01**

Cette installation sportive était classée en Niveau T6 jusqu'au 28/05/2015.

Installation visitée par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 28/03/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 SYN signée par le propriétaire le 28/03/2019 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Test in-situ du 29/12/2006
- Attestation Administrative de Capacité

Au regard des éléments transmis et de l'antériorité des Test in-situ, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T7 SYN jusqu'au 14/09/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

#### **VILLENEUVE-LA-GARENNE – STADE GASTON BOUILLANT – NNI 92 078 01 01**

Reprise de dossier.

Cette installation sportive est classée en niveau T5 jusqu'au 04/12/2023.

Installation visitée le 08/07/2021 par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., dans le cadre d'un changement de niveau.

La C.R.T.I.S. accuse réception d'un courrier de la Mairie, en date du 08/09/2021, informant qu'elle ne souhaite pas réaliser les travaux permettant le classement en niveau T3 de cette installation.

Par conséquent, cette installation reste classée en niveau T5 jusqu'au 04/12/2023.

### **1.3. Changements de niveau de classement**

#### **ORLY –STADE MAMADOU SAKHO (ex STADE DE LA PLAINE DES SAULES) – NNI 94 054 02 01**

Cette installation sportive est classée en niveau T6 jusqu'au 07/07/2025.

Installation visitée par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 06/09/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T2 signée par le propriétaire le 07/09/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 27/11/2019
- Test in-situ du 11/03/2020

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut pas proposer un classement en Niveau T2. Afin de pouvoir classer ce terrain en niveau T2, la C.R.T.I.S. demande de :

- Augmenter la distance entre les bancs de touche et la ligne de touche (2,50 mètres minimum)

- Augmenter la dimension des bancs de touche (7,50 mètres minimum)
- Réparer les bancs de touche
- Installer un tunnel de protection entre les vestiaires et le terrain
- Mettre en place un local pour la presse
- Définir le secteur presse et visiteur dans la tribune
- Définir l'emplacement des caméras pour les rencontres de D1 ARKEMA.

La C.R.T.I.S. invite le club à lui transmettre l'Arrêté d'Ouverture au Public de ce terrain ou une attestation administrative de capacité.

## 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### 2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

#### **LE-MEE-SUR-SEINE – PARC DES SPORTS POZZOBLANCO N°1 – NNI 77 285 01 01**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 12/10/2020.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 24/08/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 24/09/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 252 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.94.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.88.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 14/09/2023.

#### **DRANCY – STADE PAUL ANDRE N°1 – NNI 93 029 03 01**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E5 jusqu'au 12/05/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 08/09/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 08/09/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 233 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.7.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.5.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 14/09/2023.

#### **SAINT BRICE SOUS FORÊT – STADE LEON GRAFFIN N°1 – NNI 95 539 01 01**

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E5 jusqu'au 24/09/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. JEREMIASCH, membre de la C.R.T.I.S., le 08/09/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 08/09/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 246 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.8.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.58.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 24/09/2023.

#### **TORCY – COMPLEXE SPORTIF DU FREMOY N°1 – NNI 77 468 01 01**

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E5 jusqu'au 24/09/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. JEREMIASCH, membre de la C.R.T.I.S., le 13/09/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 13/09/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 307 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.76.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.52.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 14/09/2023.

## 2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

### **DRANCY – STADE CHARLES SAGE – NNI 93 029 01 01**

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E4 jusqu'au 24/09/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. JEREMIASCH, membre de la C.R.T.I.S., le 09/09/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 09/09/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 345 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.74.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.59.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 14/09/2022.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale

### **CRETEIL – STADE DUVAUCHELLE N°1 – NNI 94 028 01 01**

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E4 jusqu'au 24/09/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 09/09/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 09/09/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 908 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.8.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.6.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 14/09/2022.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale

### **CRETEIL – STADE DUVAUCHELLE N°4 – NNI 94 028 01 04**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E4 jusqu'au 25/11/2020.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 15/09/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 15/09/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 421 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.54.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.71.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 14/09/2022.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale

## 3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

### **DUGNY – STADE ALAIN MIMOUN N°2 – NNI 93 030 01 02**

Cette installation sportive est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 03/11/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de changement du revêtement du gazon synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire ;

- Plan du terrain ;
- Plan des vestiaires ;

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un niveau T5 SYN.**